

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- absents excusés 0
- représentés 0
- Ayant pris part à la délibération 7

Date de la convocation : 19/09/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooooooo

Séance du 25/09/2019

OBJET : Honorer la mémoire de M. Jean Marie Gaston, membre des Forces Aériennes Françaises Libres, disparu le 4/11/1943 au large du Congo.

L'an deux mille dix neuf et le 25 septembre à 21H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, LE LURON Renaud, ROSELLO José.

M LE LURON Renaud a été élu secrétaire.

M le Maire indique qu'il a été contacté par M Frédéric Bentley, Président de l'association « Pour la Mémoire des Forces Aériennes Françaises Libres ».

Cette association a pour projet d'ériger un monument commémoratif à la mémoire des Français, membres des FAFL, disparus pendant la seconde guerre mondiale et dont les corps n'ont jamais été retrouvés.

Ce monument sera édifié et inauguré en juin – juillet 2020 dans la ville de LE TREPORT (76 – Seine Maritime)

Il se trouve que M. Jean Marie Gaston, né à Bax le 14/10/1910 a fait partie des FAFL et a disparu en mer au large du Congo le 4/11/1943. C'est la raison pour laquelle notre commune est sollicitée , à hauteur de 50 euros pour verser une subvention à l'association « Pour la Mémoire des Forces Aériennes Françaises Libres ».

M le Maire demande son avis au conseil municipal.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de verser une subvention de 50 euros à l'association « Pour la Mémoire des Forces Aériennes Françaises Libres ».

- D'inscrire cette programmation de subvention sur le budget 2020.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au Représentant de l'État
le 7 Octobre 2019*

Le Maire, P.BEDEL

Bedel

